

LES ENTREPRISES DE L'EMBALLAGE PLASTIQUE AFFICHENT LEURS ENGAGEMENTS POUR SOUTENIR LA TRANSITION ECOLOGIQUE

A l'occasion de la conférence de presse annuelle, Françoise Andres, Présidente ELIPSO, met en lumière les engagements du secteur de l'emballage plastique (rigide et souple) qui s'inscrivent pleinement dans le champ de l'économie circulaire ainsi que ses attentes au regard du projet de loi anti-gaspillage et à l'économie circulaire.

L'enquête annuelle sectorielle économie circulaire¹ permet de quantifier l'engagement du secteur en faveur de l'économie circulaire. Françoise Andres déclare que « *les résultats de l'enquête environnementale illustrent parfaitement les efforts du secteur et le virage écologique enclenché afin de mettre en place une nouvelle économie des plastiques* ».

LES PROFESSIONNELS DE L'EMBALLAGE PLASTIQUE SONT PLEINEMENT ENGAGÉS DANS UNE DEMARCHE D'ÉCONOMIE CIRCULAIRE

Depuis plus de vingt ans, ELIPSO est engagé dans une politique Economie Circulaire. En 2019, ELIPSO a réalisé une nouvelle étude avec pour objectif de **quantifier l'engagement du secteur**.

40% des entreprises sondées déclarent voir leur chiffre d'affaires 2018/2019 impacté par le climat anti-plastique (vs 20% l'année précédente). **Seuls 5% des entreprises voient leur chiffre d'affaires progresser.**

L'enquête confirme une utilisation croissante de plastique recyclé et de matières biosourcées. Ainsi en 2019, trois sources de matières premières sont utilisées pour fabriquer les 2,2 millions de tonnes d'emballages plastiques² mises sur le marché français chaque année :

- **82%** des matières premières sont **vierges** (vs 86% l'année précédente soit une baisse de 5%↘)
- **14,5%** sont d'origine **recyclée** (vs 12% l'année précédente, en hausse de 20%↗) **soit 320 000 tonnes de plastiques recyclés**
- **3,5%** sont d'origine **biosourcée** (vs 2% l'année précédente, en hausse de 80%↗) **soit 79 000 tonnes de plastique biosourcé**

¹ Près de 60% des adhérents ont répondu à l'enquête, à travers une trentaine de questions. Ces entreprises représentent plus d'un million de tonnes d'emballages plastiques produits, soit près de la moitié des emballages plastiques mis sur le marché français.

² La France produit chaque année 2,2 millions de tonnes d'emballages plastiques : à savoir 1,1 millions dans l'emballage ménager et 1,1 million dans l'emballage industriel & commercial.

Cette tendance confirme que grâce aux engagements volontaires d'incorporation en France³ et au niveau européen⁴, l'objectif de **440 000 tonnes de matières plastiques recyclées incorporées dans les emballages en 2025 est réaliste**. Ces tonnages correspondent à la quote part des emballages plastiques dans l'objectif d'incorporation d'un million de tonnes de plastique recyclé en France en 2025⁵.

Ce sont les films PEBD qui incorporent le plus de matière plastique recyclée puis les emballages en PET (bouteilles ou barquettes).

La demande d'incorporation de matières recyclées est forte, mais la possibilité d'utiliser les plastiques recyclés rencontre certains freins réglementaires ou normatifs dont la levée est nécessaire.

ELIPSO APPELE LE LEGISLATEUR A UNE PLUS GRANDE COHERENCE DANS LE CADRE DE LA LOI RELATIVE A LA LUTTE CONTRE LE GASPILLAGE ET A L'ECONOMIE CIRCULAIRE

Afin de permettre une véritable circularité des plastiques, ELIPSO émet des préconisations au regard **de la loi relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire** permettant de lever les freins en faveur d'une transition écologique réussie.

Françoise Andres déclare « *souhaiter une transition écologique réussie alliant préservation des emplois industriels, développement du territoire et réduction de l'impact environnemental* ».

UN BESOIN DE COHERENCE ENTRE LES OBJECTIFS EUROPEENS ET LE DROIT NATIONAL COMME CONDITION D'UNE TRANSITION EFFICACE

La loi actuellement débattue au Parlement doit rechercher une cohérence d'ensemble avec les Directives européennes récemment adoptées. Elipso souhaite éviter que la loi relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire ne devienne pas un prétexte pour instaurer une multitude de nouvelles contraintes visant les emballages en plastique, **risquant d'aller au-delà des mesures introduites dans le droit européen** (surtransposition).

UNE AUGMENTATION DE LA COLLECTE POUR L'ENSEMBLE DES EMBALLAGES EN PLASTIQUE COMME VECTEUR DE L'ECONOMIE CIRCULAIRE

Seul **l'accroissement des capacités de collecte sur l'ensemble du territoire** est à même de répondre à la demande d'incorporation accrue de matière recyclée pour l'ensemble des emballages plastiques.

En vue de la **maximisation des taux de collecte** des emballages, Elipso s'accorde sur quatre actions dont la mise en œuvre simultanée est positive :

1 / Harmoniser le schéma de tri au niveau national pour accélérer **l'extension des consignes de tri à l'ensemble du territoire** avant le 31 décembre 2022.

2 / Déployer une **consigne bouteille plastique** en vue de leur recyclage.

Mis en parallèle, ces deux dispositifs sont complémentaires dans la mesure où ils renforcent, auprès des consommateurs, une **habitude au geste de tri** limitant les fuites dans la nature tout en **augmentant les quantités d'emballages valorisés**. Par ailleurs, ces mécanismes doivent aller de pair avec un **accès au gisement des matières recyclées pour l'ensemble des fabricants d'emballages** afin de pouvoir répondre aux demandes croissantes d'incorporation.

³ <http://www.elipso.org/wp-content/uploads/2018/07/CP-ELIPSO-ANIA-modifié-03-07-2018.pdf>

⁴ https://ec.europa.eu/growth/industry/policy/circular-plastics-alliance_fr

⁵ <http://www.elipso.org/wp-content/uploads/2019/09/2019-09-20-CP-filiere-Circular-Plastics-Alliance.pdf>

3 / Mettre en place une **collecte séparée des biodéchets** sur tout le territoire et d'un compostage industriel.

4 / Quant aux emballages industriels et commerciaux, Elipso croit fermement au **maintien des dispositifs volontaires de collecte déjà mis en place** (REP industrielle et commerciale volontaire), comme prévu dans la loi issue du Sénat.

LES INTERDICTIONS D'EMBALLAGES EN PLASTIQUE COMME FREIN A LA TRANSITION PAR L'INNOVATION

Face aux risques de nouvelles interdictions de produits en plastique, les **adhérents d'Elipso appellent à un débat apaisé prenant en considération les avantages offerts par l'emballage en plastique⁶** en matière de protection sanitaire, d'allongement de la durée de vie des aliments ou encore de préservation des produits. **Une interdiction se couplant avec une obligation de substitution**, un résultat contraire à l'instauration d'une économie circulaire est à craindre, en entraînant un développement d'emballages non recyclables aux performances environnementales douteuses et *in fine* non conformes aux directives européennes.

Elipso souligne la nécessité de **ne pas se tromper de combat en matière de lutte contre le gaspillage** tout en rappelant l'impact minime en termes de CO2 lors de la fabrication ou du recyclage des emballages en plastique par rapport aux autres matériaux⁷.

De surcroît, une **interdiction arbitraire porte directement atteinte à la compétitivité** même des entreprises et risquent de mettre un **coup d'arrêt aux nombreuses innovations du secteur de l'emballage, à la circularité des emballages ainsi qu'aux recherches en matière d'éco-conception.**

Françoise Andres conclue « *Nous souhaitons que ce projet de loi permette à nos 320 entreprises et à leurs 38.000 collaborateurs de confirmer leur place dans cette nouvelle économie circulaire.* »

ELIPSO est l'association professionnelle représentant les fabricants d'emballages plastiques et d'emballages souples en France.

Les industries de l'emballage plastique et de l'emballage souple en France emploient 38 000 collaborateurs dans 320 entreprises pour un Chiffre d'Affaires annuel de 8,1 milliards d'euros. Ces industries sont présentes dans tous les secteurs industriels et de la distribution (agroalimentaire, beauté, santé, hygiène, entretien, chimie, produits industriels, bâtiment, transport et logistique).

@ - www.elipso.org



- <https://fr.linkedin.com/company/elipso>



- [@Elipsoemballage](https://twitter.com/Elipsoemballage)

contact Presse : Christophe Morvan

c.morvan@elipso.org

Tel : 01 46 22 02 27

⁶ <https://www.elipso.org/lapport-par-secteur>

⁷ <https://fr.scribd.com/document/378124463/Denkstatt-Report-The-Impact-of-Plastic-Packaging-on-Life-Cycle-Energy-Consumption-and-Greenhouse-Gas-Emissions-in-Europe-2011-pdf>